



Délégation Ile de France

## **DISPOSITIF**

### **Préparation au concours**

# **Auxiliaire de puériculture principal de 2<sup>ème</sup> classe**

L'accès à cette préparation ne nécessite pas de passer un test d'orientation préalable.

<b>Apport de connaissances</b>	<b>Présentation du dispositif en attente suite à la parution du décret n° 2021-1882 du 29 décembre 2021 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture territoriaux et requalifiant le cadre d'emplois en catégorie B. En attente de précision sur la nature des épreuves du prochain concours (2023)</b>
<b>Epreuve d'admission</b>	
<b>Total jours</b>	

Pour connaître la programmation des préparations sur votre région, rendez-vous sur notre site [www.cnfpt.fr](http://www.cnfpt.fr) puis géo-localisez-vous en choisissant votre département (menu déroulant) puis en 3 clics : entrez par la rubrique Evoluer/Préparations aux concours et examens/Je souhaite préparer un concours ou un examen.

**Rappel : L'inscription à la préparation ne vaut pas inscription au concours ou à l'examen. L'inscription au concours ou à l'examen est une démarche personnelle que l'agent lui-même doit réaliser auprès du centre de gestion organisateur via le site <https://www.concours-territorial.fr/>**